

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt six, le six juillet deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 30/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël

Absents donnant pouvoir : VIGIER Nicolas a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, COUTAND Louise a donné pouvoir à Tamia FURNON, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, PRUVOST Lynda a donné pouvoir à Jean-Pierre BARRAUD, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à Roselyne GOUPIL.

Absents excusés : CAILLONNEAU Pauline, EDOUARD Nicole

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, GAUBERT Christelle a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D06072026_08 : Budget principal – ajustement provision sur les comptes de redevables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R.2321-2
Vu la nomenclature comptable M57
Vu le règlement budgétaire et financier de la commune
Vu l'avis de la commission Finances et Vie Economique du 8 juin 2026

Considérant les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 68 « Dotations aux provisions » de 2 500 euros ;

Considérant qu'une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par l'ordonnateur à partir d'informations communiquées par le comptable ;

Monsieur CAILLAUD, adjoint aux finances rappelle que par délibération du 31 mars 2025, le conseil municipal avait constitué à hauteur de 500 euros des provisions pour créances douteuses sur les comptes de redevables.

Il précise que le compte 4161 du comptable fait apparaître un solde de 2 972.24 euros correspondant aux restes à recouvrer sur les pièces prises en charge du 01/01/2025 au 31/12/2025 (location de salles, mise en fourrière de véhicules ...).

Dans ce contexte et compte-tenu de risque fort d'irrecouvrabilité de ces recettes il convient de procéder à l'ajustement des provisions par l'émission d'un mandat au compte 6817 d'un montant de 2 282,74 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **DECIDER** d'ajuster de 2 282,74 euros les provisions prises au compte 6817 par l'émission d'un mandat ;
- **INDIQUER** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

GAUBERT Christelle,



Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 09/07/2026
Au registre